

Genève, le 25 juillet 2017

S.E. M. Boudjemâa DELMI
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Représentant permanent
Route de Lausanne 308
1293 Bellevue
Suisse

Par email à contact@mission-algeria.ch

IndustriALL Global Union demande que le gouvernement d'Algérie intervienne auprès de SONELGAZ pour engager des discussions avec les syndicalistes de SNATEGS

Cher Monsieur l'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,

Je vous écris au nom d'IndustriALL Global Union, qui représente plus de 50 millions de travailleurs et travailleuses dans les industries minières, de l'énergie et de la fabrication dans 140 pays, y compris l'Algérie, pour vous remercier pour votre lettre du 27 juin 2017. Néanmoins votre lettre soulève des points d'une importance capitale qui mérite des commentaires de notre part en tant qu'organisation syndicale internationale et au nom de notre adhérent le syndicat SNATEGS.

En premier lieu nous demanderons de bien vouloir nous dire quels sont les articles du code de procédure pénale Algérien qui ont permis à des agents des forces de police de pénétrer de nuit, c'est-à-dire avant 5h du matin et après 20 h du soir, dans un hôtel le 21 mars 2017 au sein de la ville de Tizi-Ouzou, pour faire sortir de leur chambre le Président et les membres du bureau national du SNATEGS et pour les embarquer sans avoir présenté aucun document venant des instances judiciaires.

De plus, nous constatons qu'à chaque fois vous insistez sur le fait que l'Algérie est signataire de plusieurs conventions et qu'elle a inscrit des droits fondamentaux dans sa Constitution, cela reste insuffisant lorsqu'il est constaté un écart de plus en plus grand entre le droit et la pratique. D'ailleurs, dans ce domaine les recommandations qui ont été faites à l'Algérie par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU ainsi que par la Commission de l'application des normes de l'OIT confirment nos dires et nos craintes.

Pour ce qui est du SNATEGS il est à noter en premier lieu la contradiction de la teneur de votre écrit (faute d'informations peut être) avec la lettre signée par le Ministre du travail, de la protection sociale et de l'emploi et dans laquelle il décide (alors que la loi Algérienne ne le lui permet absolument pas) d'enlever l'enregistrement de SNATEGS en citant de façon claire le licenciement du premier Président du SNATEGS M. Abdellah Boukhalfa, puis celui du deuxième Président M. Raouf Mellal. Vous constaterez qu'il y a beaucoup de dépassement dans une seule pièce en s'arrogeant le droit de dissoudre une organisation syndicale au lieu et place de la justice, en licenciant le premier Président du syndicat, et en licenciant le deuxième Président du même syndicat.

D'ailleurs, il nous paraît nécessaire de vous informer que lors de l'Assemblée générale Nationale qui s'est tenue le 30 juillet 2016 avec la présence d'un huissier de justice comme le prescrit la réglementation M. Raouf Mellal a été élu Président à la place du précédent.

S'il est vrai que M. Abdellah Boukhalfa a déposé une plainte contre M. Raouf Mellal, l'arrêt rendu par le tribunal d'El Harrach en date du 02-01-2017 sous le numéro 2017/0005 et qui est en notre possession, contredit votre assertion. Dans le même sillage, nous tenons à vous informer que la direction de SONELGAZ a aussi déposé une plainte contre l'actuel Président M. Raouf Mellal pour usurpation de qualité devant le tribunal de Guelma mais là aussi l'arrêt rendu le 06-02-2017 sous le N° 00067 et que nous avons aussi en notre possession a rejeté cette plainte et a confirmé M. Raouf Mellal en sa qualité de Président.

Nous nous permettons d'ajouter que les services de police ont embarqué (illégalement) M. Raouf Mellal le 21-03-2017 en parlant d'une plainte pour usurpation de qualité mais au vu du dossier ils n'ont eu aucune autre alternative que de le relâcher. Nous n'omettons pas de signaler que nous considérons l'attitude de la SONELGAZ comme une ingérence dans les activités internes du syndicat, et surtout que cette direction n'a jamais voulu reconnaître le syndicat SNATEGS et qu'aucune des institutions Algériennes n'a jamais élevé la voix pour signaler que c'était un syndicat enregistré.

Le fait d'avancer que M. Raouf Mellal exerce une fonction libérale et n'a plus le droit d'être considéré comme employé de SONELGAZ indique que les informations qui vous ont été adressées sont incomplètes et vous pousse en tant que Mission permanente de l'Algérie à avancer des choses qui n'honorent pas l'Algérie. En effet M. Raouf Mellal est inscrit au barreau des avocats de Constantine depuis 2009 et c'est à ce titre qu'il a été recruté au sein de l'entreprise SONELGAZ en 2013. Si nous suivons votre raisonnement, il faudrait considérer que tous les avocats qui ont un poste d'enseignant universitaire permanent en Algérie devraient être licenciés.

Nous n'acceptons pas que vous passiez sous silence le fait que l'ancien Président M. Abdellah Boukhalfa a été licencié ainsi que son secrétaire général M. Boualem Bendiaf. Le même sort fût réservé à l'actuel Président M. Raouf Mellal, son secrétaire général M. Abdelkader Kouafi ainsi que deux membres du bureau national, le trésorier M. Amine Mekki, le chargé de l'organique et de la formation M. Zakaria Benhaddad, ainsi que d'autres dirigeants syndicaux. Aussi il est inacceptable de lire que SONELGAZ n'a licencié personne car il est facile de licencier tous les travailleurs pour ensuite affirmer qu'ils ne sont pas employés de SONELGAZ.

Enfin, nous dénonçons les actes de violences contre les adhérents de SNATEGS, perpétrés par la police pendant la marche du 20 juillet 2017. Et pour ce qui est de l'actuel Président qui a été condamné pour avoir démontré la surfacturation opérée par l'entreprise au détriment des consommateurs, nous sommes dans l'obligation de dénoncer cette injustice infligée envers un syndicaliste condamné pour avoir dénoncé la mauvaise gestion.

Par conséquent, nous attendons de la part du gouvernement Algérien la réintégration de tous les licenciés et parmi eux bien sur le Président et son secrétaire général. Au vu de tous ces faits qui restent vérifiables à tout moment, nous demandons aux autorités Algériennes de respecter et d'appliquer ses propres lois et réglementations et d'arrêter le harcèlement policier, administratif et judiciaire contre les adhérents du SNATEGS et d'ouvrir

le dialogue, afin d'installer la stabilité pour les travailleurs de SONELGAZ, pour SONELGAZ elle-même et finalement pour l'Algérie.

Enfin, nous serions disposés à vous rencontrer, à votre convenance, pour donner une continuation à ce dialogue.

Veuillez-recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées,



Valter Sanches
Secrétaire général
IndustriALL Global Union